

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 12 octobre 2020

Signature de la convention de partenariat sur l'eau entre l'État, les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, et le conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Fabienne BUCCIO, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, **Alain ROUSSET**, président du conseil régional Nouvelle-Aquitaine, **Guillaume CHOISY**, directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, et **Martin GUTTON**, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, **ont signé ce jour sur le site de Bordeaux Sciences Agro à Gradignan, une convention de partenariat dans le domaine de l'eau pour la période 2020-2021**. Cette convention fixe des **objectifs stratégiques** et leurs **modalités opérationnelles**.

Elle permettra de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions menées par les signataires, en faveur de la ressource en eau à l'échelle régionale. Elle assurera une plus grande lisibilité de l'action publique en matière de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Elle encouragera également l'innovation, la R&D et l'ingénierie environnementale ainsi que les changements de pratiques et de comportements **pour réduire et maîtriser les prélèvements, limiter la dépendance du monde économique et améliorer la résilience des territoires**.

Elle sensibilisera l'ensemble des usagers de l'eau aux enjeux de préservation de cette ressource.

Cet accord vise ainsi à **relever le défi du changement climatique** en limitant ses effets sur la ressource en eau.

Avec l'aide de leur financement et en cohérence avec les objectifs fixés par les Assises nationales de l'eau et la feuille de route Néo-Terra en faveur de la transition énergétique et environnementale de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'action conjuguée des partenaires permettra notamment, pour la fin de 2021, d'accompagner la réhabilitation de plus de 2000 ha de zones humides et la restauration du bon fonctionnement hydromorphologique de 1200km de cours d'eau ou l'accompagnement d'exploitants agricoles dans la limitation de leur utilisation des pesticides (70 000 ha).

Dans le domaine agricole, l'objectif des partenaires est d'accompagner le changement de pratiques. Cela se traduit de manière très opérationnelle, notamment par leur action commune dans le cadre du programme régional Re-sources afin de favoriser une eau de qualité, en réduisant les pollutions, en particulier sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable prioritaires.

Cette convention permettra également de coordonner des actions communes dans le cadre des appels à projets des partenaires ; par exemple sur la préservation des zones humides ou sur les continuités écologiques aquatiques.

Cette convention fera l'objet d'une évaluation en vue de sa reconduction, à la fin 2021.